

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026 à 18h30
Sous la présidence de Mme Mélody WACH

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 26

Procuration : Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Luc FUCHS
Monsieur Nicolas KWAST donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Paul-Bernard MUNCH donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Madame Sandrine GUTEDDEL
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

3. AFFAIRES FINANCIERES**3.10 Subventions****3.10.1 Subventions accordées**

Considérant que certains membres du conseil municipal sont membres ;
Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Mélody WACH pour présider ce point.

La personne désignée à cet effet invite les membres du Conseil Municipal qui seraient intéressés à ne pas prendre part au vote ;

Ainsi ne prennent pas part au vote (le quorum étant atteint pour chaque vote) :

OMSAP : Pascal TURRI, Stéphane DREYER, Patrick GLASSER, Julie BENTZINGER, Sophie WELFELE, Mathieu PETITPAIN

Judo : Patrick GLASSER, Mathieu ROUX

Fleur de l'Age : Luc FUCHS

Basket : Nicolas KWAST

Musique Municipale : Stéphane DREYER, Mathieu ROUX, Véronique BISSEL

Ecoles : Carole CHITSABESAN

Domaine Haas : Pascal TURRI, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Stéphane DREYER

Wurzla Garta : Rachel SORET VACHET-VALAZ, Luc FUCHS

UNC : Pascal TURRI

Société de la Hochkirch : Rachel SORET VACHET-VALAZ, Paul-Bernard MUNCH

JSP et Amicale des SP : Julie BENTZINGER

Les Bricoleurs : Luc FUCHS

Philatélie : Paul-Bernard MUNCH

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, excepté les personnes ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'état de répartition des subventions inscrites au budget primitif 2026 :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant
65541	Participation	Syndicat mixte cours d'eau ET Association des Maires	11 000,00 €
65733	Œuvres Sociales et Assu.	Union Départementale des Sapeurs Pompiers	580,00 €
65736	Subv. fonctionnement	C.C.A.S. de Sierentz	16 500,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Amicale du Personnel	2 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	ETB	100,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Sociétés locales (hors sport) (20*120 €)	2 400,00 €
65748	Subv. fonctionnement	GESCOD	3 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	GAS	6 840,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Musique Municipale	8 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Groupe scolaire - Subvention annuelle	3 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Groupe scolaire - sorties 2025/2026	3 640,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Jeunes licenciés sportifs (22,50 € par jeune)	12 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP - Ciné Club	1 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Association Domaine Haas	200,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Rotary Club	540,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Mémorial Alsace Moselle	100,00 €
65748	Subv. fonctionnement	La Fleur de l'Age	2 500,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Les Bricoleurs	2 500,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Les Bricoleurs complément projets divers	3 500,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Amis de la gendarmerie	200,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Prévention routière	200,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP - Droit de place Marché Saint Nicolas 2025	2 550,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP - Marché Saint Nicolas 2025	7 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP - Droit de place Marché Saint Nicolas 2026	2 600,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP - Jumelage	10 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	OMSAP rattrapage 2025 et 2026	20 000,00 €
65748	Subv. fonctionnement	Delta Revie	250,00 €
65748	Subv. fonctionnement	A affecter d'après DCM	3 000,00 €
TOTAL - 65748			97 120,00 €

SIERENTZ, le 10 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE

Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 24 mars 2026